

Politique Environnementale Atos

8 grands principes pour gérer notre empreinte environnementale

En tant qu'entreprise de premier rang, Atos vise l'excellence opérationnelle et s'engage à minimiser les impacts environnementaux de ses activités partout dans le monde.

La politique environnementale informe et engage l'ensemble des employés, managers, sous-traitants et fournisseurs du Groupe. Pour respecter nos engagements, nous adoptons les huit grands principes suivants dans toutes nos entités et nos opérations.



1

Identifier et respecter toutes les **réglementations** et autres exigences légales relatives aux impacts environnementaux de nos activités.

2

Prévenir les **pollutions** par l'adoption de procédures et de contrôles appropriés.

3

Prendre en compte globalement et localement tous les **challenges globaux** listés dans notre Politique, et en particulier ceux concernant l'énergie, les émissions carbone et les transports.

4

Identifier et traiter localement (entités / opérations) les éventuels **challenges locaux** spécifiques.

5

Identifier, mettre en œuvre et suivre les **initiatives et les plans d'action** nécessaires au sein de nos entités / opérations pour progresser régulièrement sur nos challenges et réduire nos impacts.

6

S'assurer que les **produits et des services** de nos fournisseurs contribuent à nos progrès environnementaux.

7

Evaluer chaque année pour chacun des challenges, la **performance** des entités / opérations vit à vis de nos ambitions et objectifs environnementaux et au regard de ces grands principes.

8

En ligne avec nos obligations de reporting et les attentes de nos parties prenantes, **communiquer** sur notre performance en utilisant nos grands indicateurs environnementaux

Atos